



V003 : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN RAISON DE TRAVAUX

Tarif 2023 – base de calcul

Délibération du Conseil Municipal en date du 06 décembre 2022

Forfait en cas d'occupation limitée à une durée au plus égale à 7 jours calendaires et à une surface maximale de 25 m² :

10 € par jour calendaire, avec un minimum de perception à 15,00 €.

Où

Au-delà de 25 m² et/ou de 7 jours calendaires, le tarif est calculé au m² par jour calendaire :

0,57 € par m² et par jour calendaire.

Nota : Une place de stationnement correspond à 12,5 m². Pour un véhicule utilitaire, compter 15 m² (ou plus s'il s'agit d'un camion).

Calcul retenu selon éléments précédents.

- Calcul au forfait (si < à 7 jours et à 25 m²) :
..... Jours d'occupation x **10 €/jour** =

Avec un minimum de perception à 15,00 €

- Calcul au m² (si > à 7 jours et/ou à 25 m²) :
..... M² x Jours x **0,57 €** =

Montant total :

Je certifie sur l'honneur que les dates et surfaces occupées pour mon intervention seront bien respectées. Je m'engage à signaler toute modification à intervenir et à régler la somme correspondant aux droits d'occupation du domaine public dès la réception de l'avis des sommes à payer par le Trésorier Principal.

Fait à THOUARS, le

Signature :